conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.11.2020 1.2 Date de la première version publiée:

13.11.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Code du produit : 06191000

Code du produit : 6191

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Téléphone :

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: +44 1865 407333

Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours

sur 7.

Tox Info Suisse

145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version 1.2

Date de révision: 08.02.2021

Numéro de la FDS: 100000003422

Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée:

13.11.2019

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- 6.4 Référence à d'autres rubriques

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version 1.2

Date de révision: 08.02.2021

Numéro de la FDS: 100000003422

Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée:

13.11.2019

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

pH : 6.15

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
- 10.4 Conditions à éviter
- 10.5 Matières incompatibles
- 10.6 Produits de décomposition dangereux

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version 1.2

Date de révision: 08.02.2021

Numéro de la FDS: 100000003422

Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée:

13.11.2019

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

IMDG : UN 1993 IATA (Cargo) : UN 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

(Isopropanol)

**IMDG** : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Isopropanol)

IATA (Cargo) : Flammable liquid, n.o.s.

(Isopropanol)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 3

 IMDG
 : 3

 IATA (Cargo)
 : 3

## 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en : (D/E)

tunnels

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de : 366

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

## 14.5 Dangers pour l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version 1.2

Date de révision: 08.02.2021

Numéro de la FDS: 100000003422

Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée:

13.11.2019

**ADR** 

Dangereux pour

: non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin

non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement

Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

Non applicable

(Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

: Non applicable

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

p-menthan-3-one

2-sec-butylcyclohexan-1-one

β-methyl-3-(1-methylethyl)-benzenepropanal

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.11.2020 100000003422 Date de la première version publiée:

13.11.2019

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Pas dans l'inventaire TSCA

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# KIMBERLY-CLARK PROFESSIONAL\* Aircare Variety Pack

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.11.2020 1.2 Date de la première version publiée:

13.11.2019

Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR